Pour être conventionné avec une intercom reunion, il s'agit d'établir un partenariat formel par le biais d'une convention qui définit clairement les engagements et les modalités de collaboration. Voici les étapes à suivre :

Clarifier vos objectifs et besoins

Identifiez précisément ce que vous attendez de l'association (expertise technique, formations, projets communs, etc.). Déterminez les ressources que vous pouvez mettre à disposition (partage de competances, locaux, matériel, etc.).

Prenez contact au 0692 75 23 66 pour organiser une rencontre afin de discuter des objectifs et voir si vos attentes sont compatibles.

les modalités de partenariat : rôles, responsabilités, moyens mis à disposition, durée de la convention, etc.
Assurez-vous que chaque partie comprend bien ses engagements et bénéfices dans cette collaboration.

Interom reunion à ces propre convention standard qui détaille l'objet du partenaria,les engagements de chaque partie, les modalités de suivi et les clauses spécifiques (propriété intellectuelle, confidentialité, résiliation, etc.).

Intercom Réunion

Du Lundi au Vendredi
De 09H00 à 17H00
GSM / 0692 75 23 66

41 rue des poivriers 97400
Saint-Denis Ile de la Réunion
intercom.reunion@gmail.com